

# Un kantisme orthodoxe est-il viable en éthique?

Autor(en): **Schroeter, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie = Revue philosophique et théologique de Fribourg = Rivista filosofica e teologica di Friburgo = Review of philosophy and theology of Fribourg**

Band (Jahr): **52 (2005)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-760649>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FRANÇOIS SCHROETER

## Un kantisme orthodoxe est-il viable en éthique?

L'éthique analytique normative est actuellement encore dominée par trois programmes de recherche principaux: l'utilitarisme, le kantisme et l'éthique de la vertu. Chacun de ces programmes de recherche est fondé dans l'œuvre d'un ou de plusieurs éminents philosophes du passé – Bentham, Mill, Kant et Aristote. L'éthique se caractérise donc par une loyauté à la tradition philosophique que l'on ne trouve pas dans d'autres domaines de la philosophie analytique contemporaine. Ni la philosophie de l'esprit, ni la philosophie du langage, par exemple, ne sont dominées par les traditions historiques: les figures centrales de l'histoire de la philosophie ne jouent pas, de toute évidence, un rôle essentiel dans les débats concernant les contenus mentaux ou les conditions de possession de nos concepts. Il serait certes téméraire de conclure que l'éthique, puisqu'elle est encore centrée sur la discussion de modèles historiques, n'a pas encore atteint son stade de maturité. En effet, la discussion des modèles éthiques historiques les plus importants a généré toute une série de lignes d'argumentation particulièrement intéressantes et a permis aux philosophes d'atteindre un impressionnant niveau de sophistication en matière éthique. Pourtant l'attention particulière portée actuellement aux modèles éthiques historiques comporte ses propres dangers.

Considérons par exemple le kantisme et l'éthique de la vertu. Ces deux modèles ne semblent pas être organisés autour d'un ensemble bien défini de thèses centrales et ils ne concentrent pas exclusivement leur attention sur un domaine particulier et bien délimité de la philosophie pratique. Ces modèles sont au contraire organisés autour d'un corpus de textes contenant une variété de suggestions et d'arguments touchant à différents domaines de la philosophie pratique. D'autre part, même les plus fervents défenseurs de Kant et d'Aristote doivent reconnaître que les grandes figures de l'histoire de la philosophie ont aussi leurs faiblesses et qu'elles s'engagent parfois dans des lignes d'argumentation empreintes de confusion ou reposant sur des assomptions erronées. Tout cela signifie que les défenseurs de modèles historiques tels que le kantisme ou l'éthique de la vertu sont confrontés à une tâche aussi importante que difficile. S'ils veulent que leurs modèles soient aujourd'hui encore crédibles, ils se doivent d'isoler ce qui est central, pénétrant et distinctif dans les doctrines attribuées aux figures historiques qui sont la

source d'inspiration des modèles éthiques traditionnels. Si cette tâche de discrimination n'est pas entreprise, les modèles traditionnels courent le risque de se trouver ossifiés. D'anciennes structures argumentatives sont gardées en vie quand elles devraient être remplacées et différentes traditions sont artificiellement maintenues en opposition alors qu'elles n'entrent pas vraiment en conflit – soit parce que ces diverses traditions se recouvrent, soit parce qu'elles n'adressent pas les mêmes questions.

Dans le présent article, mon attention sera concentrée exclusivement sur le modèle éthique kantien. La question principale que je tenterai d'aborder est la suivante: les défenseurs de Kant ont-ils pris suffisamment soin de mener à bien la tâche de discrimination que je viens de mentionner et ont-ils en conséquence réussi à articuler un noyau central de l'éthique kantienne qui soit à la fois plausible et distinctif? Je voudrais articuler ici quelques raisons qui incitent à mon avis au scepticisme. Mon attention sera sélective, et je ne pourrai prendre en considération l'ensemble des tentatives récentes de défendre le modèle éthique kantien. La partie principale de mon article sera consacrée à une critique de la tentative de Barbara Herman d'intégrer une épistémologie viable dans l'éthique kantienne.<sup>1</sup> La défense du kantisme éthique proposée par Herman est particulièrement sophistiquée et a le mérite de prendre très au sérieux les objections traditionnellement adressées au modèle kantien. Les problèmes auxquels se heurte cette défense procurent, à mon avis, un exemple particulièrement représentatif des difficultés importantes qui font face aujourd'hui au modèle éthique kantien.

Avant d'aborder le texte de Herman, il conviendra d'abord de distinguer rapidement quelles sont, parmi les multiples projets éthiques associés au kantisme, les positions qui peuvent être considérées comme d'authentiques représentants d'un kantisme éthique non minimal. Il faudra ensuite examiner les résultats du débat qui a opposé le kantisme éthique à la critique anti-theoriste, ce débat définissant le contexte dans lequel s'inscrit la reconstruction du modèle éthique kantien proposée par Herman.

### *1. Les formes minimales et orthodoxes du kantisme*

Le kantisme éthique contemporain possède de multiples visages. Par exemple, un projet en vogue dans le domaine de l'épistémologie morale consiste à dériver une justification des principes moraux fondamentaux à partir d'une théorie de la raison pratique. Ainsi, des philosophes tels que Thomas Nagel, Alan Donagan, Alan Gewirth ou Stephen Darwall ont

<sup>1</sup> HERMAN, Barbara : *The Practice of Moral Judgment*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press 1993.

tenté de procurer un fondement de la moralité dans la raison, ou plus précisément dans la raison pratique. Le but est alors de montrer que le simple fait de nous engager dans des raisonnements pratiques nous force à accepter des principes moraux. Tout agent humain aurait alors de bonnes raisons d'obéir aux impératifs moraux et l'amoralisme pourrait être réfuté. Aucune mention de désirs humains spécifiques, de préférences, ou de valeurs substantielles n'est faite dans les prémisses d'une telle sorte d'argument et la conclusion doit découler simplement du fait que nous raisonnons dans le domaine pratique. Étant donné que les prémisses concernant les préférences et valeurs humaines sont souvent controversées, il est parfaitement sensé de tenter d'éviter dans la mesure du possible de se fonder sur de telles prémisses dans un argument dont le but est de réfuter l'amoralisme.

Kant a de toute évidence tenté de procurer une telle justification radicale de la moralité. Dans les *Fondements*, l'un de ses buts est en effet de démontrer comment l'impératif catégorique et ses différentes formules peuvent être dérivés de la raison pure pratique, sans qu'aucune référence ne soit faite aux désirs et intérêts humains. Tenter de fonder dans la raison pratique une justification des principes moraux de base c'est donc embrasser une partie du programme éthique kantien.<sup>2</sup> Mais, bien évidemment, ce n'est pas embrasser la totalité, ni même les parties les plus importantes de l'approche kantienne de l'éthique. Kant expose dans

<sup>2</sup> Il convient de souligner ici que Kant n'a jamais douté que la justification radicale de la moralité fournie par sa philosophie morale n'était qu'une défense de la moralité du sens commun. Les *Fondements* débutent en effet par un examen de la conscience morale commune dans le but de trouver son principe fondamental. On se voit confronté à des problèmes particulièrement difficiles si la présomption kantienne d'une parfaite harmonie entre, d'une part, les conclusions d'une démarche philosophique de justification radicale de la moralité et, d'autre part, nos convictions morales substantielles est mise en question. Ainsi, pour prendre un exemple connu, John Harsanyi dérive-t-il, à partir de prémisses en apparence anodines, l'utilitarisme, un principe moral qui semble contredire en de nombreux points les convictions morales de notre sens commun (cf. HARSANYI, John : « *Cardinal Welfare, Individualistic Ethics, and Interpersonal Comparisons of Utility* ». In : *Journal of Political Economy* 63 [1955] 309–21). De même, Sidgwick offre-t-il (dans son oeuvre majeure, *Les méthodes de l'éthique*) une dérivation de principes pratiques fondamentaux (le principe utilitariste et le principe de l'égoïsme rationnel) qui non seulement contredisent le sens commun, mais paraissent également entrer en conflit l'un avec l'autre. Doit-on prendre au sérieux de telles déductions philosophiques? Doit-on accepter les principes moraux déduits par l'intermédiaire d'un rapide argument philosophique, même si ces principes sont en conflit avec nos convictions morales les plus profondes, convictions en lesquelles nous avons, après réflexion critique, le plus de confiance? Comment faut-il alors choisir entre les arguments qui prouvent, avec le même degré apparent de certitude, des principes qui ne sont pas compatibles l'un avec l'autre? Quel poids délibératoire faut-il attribuer à un principe qui a été déduit à partir d'une théorie de la raison pratique? Je n'ai pas de réponse rapide à ces questions épineuses.

son éthique toute une série de vues ambitieuses et controversées concernant, par exemple, la nature de l'agir moral, de la raison pratique et des lois morales. Les *Fondements*, en particulier, procurent une défense de thèses très spécifiques concernant tant la bonne volonté et la valeur morale de nos actions, que la nature de l'impératif catégorique et de l'autonomie. Quand ils tentent de fonder les principes moraux de base sur une théorie de la raison pratique, les philosophes contemporains évitent le plus souvent de se compromettre avec ces thèses particulièrement controversées de Kant. Leur kantisme reste donc minimal.

Par contre, bon nombre de défenseurs de Kant – et je pense ici en particulier à Christine Korsgaard, Onora O'Neill, et Barbara Herman<sup>3</sup> – veulent aller au-delà du projet de justification radicale de la moralité et défendre une conception spécifiquement kantienne de l'épistémologie et de l'agir moraux. Ces auteurs pensent en effet que c'est par son ambition de proposer une conception originale de la raison pratique où les facteurs « empiriques », tels que les préférences et désirs humains, n'ont pas de rôle privilégié à jouer, que Kant peut apporter une contribution particulièrement importante à l'éthique contemporaine. Vouloir limiter l'éthique kantienne au projet de fonder la moralité dans la raison pratique, c'est donc, aux yeux de ces défenseurs de Kant, manquer ce qui fait aujourd'hui encore la vraie valeur du modèle éthique kantien. De ce fait, la tâche la plus importante incombant aux défenseurs de Kant serait maintenant de construire une forme non minimale de kantisme en éthique. En particulier, il conviendrait d'articuler une conception authentiquement kantienne de la raison pratique et d'explorer dans les détails les conséquences majeures qui découlent de cette conception pour une approche de la moralité et de l'agir humain. C'est sur cette forme non minimale, plus orthodoxe, de l'éthique kantienne que mon attention sera exclusivement concentrée ici.

J'ignorerai donc tous les autres projets éthiques qui, comme la tentative de fonder la moralité dans la raison pratique, visent à une appropriation délibérément partielle de l'éthique kantienne. John Rawls et Thomas Scanlon, par exemple, ne cachent pas les origines kantiennes de la position contractualiste qu'ils défendent en éthique.<sup>4</sup> Pour Rawls comme

<sup>3</sup> Cf. en particulier KORSGAARD, Christine : *The Sources of Normativity*. New York : Cambridge University Press 1996; O'NEILL, Onora : *Constructions of Reason. Explorations of Kant's Practical Philosophy*. New York : Cambridge University Press 1989; O'NEILL, Onora : *Toward Justice and Virtue. A Constructive Account of Practical Reasoning*. New York : Cambridge University Press 1996; et HERMAN : *The Practice of Moral Judgment* (cf. note 1).

<sup>4</sup> Cf. par exemple RAWLS, John : « *Kantian Constructivism in Moral Theory* ». In : *Journal of Philosophy* 77 (1980) 515–72; SCANLON, Thomas : « *Contractualism and Utilitarianism* ». In : *Utilitarianism and Beyond*, édité par Sen, A., Williams, B.A.O., Cambridge :

pour Scanlon, la moralité doit être comprise comme résultant d'un accord hypothétique passé entre les membres d'une communauté d'individus libres et rationnels. Il n'est pas difficile de discerner les liens étroits qui unissent l'approche contractualiste et le modèle éthique proposé par Kant. Les idées kantienne d'un règne des fins et du respect de l'humanité comme fin en soi constituent bien évidemment les prémisses morales fondamentales sur lesquelles repose l'éthique contractualiste. Pourtant, tant Rawls que Scanlon veulent abstraire les idées kantienne qu'ils utilisent dans leur approche contractualiste des thèses plus ambitieuses qui forment l'armature de l'éthique kantienne. En particulier, ils n'entendent pas épouser une vue kantienne orthodoxe de la raison pratique. Leur kantisme éthique, comme celui des défenseurs d'un fondement radical de la moralité dans la raison pratique, reste donc minimal et n'entrera par conséquent pas dans mon champ d'investigation.

## 2. Une procédure de décision?

Le principe d'universalisation (« Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle » [421]<sup>5</sup>), que Kant considère comme le principe suprême de la moralité, est au centre de l'épistémologie morale kantienne et de la conception kantienne de la raison pratique. J'aurai l'occasion de revenir en détail sur le rôle que joue ce principe dans l'éthique kantienne. Pour l'instant, j'aimerais me pencher sur une importante controverse touchant le principe kantien d'universalisation, controverse qui a d'importantes conséquences pour les tentatives de reconstruire une conception kantienne orthodoxe de la raison pratique et de l'épistémologie morale.

Kant semble avoir de très sérieuses ambitions pour son critère d'universalisation. D'une part, il suggère que « de ce seul impératif [sc. le principe d'universalisation] tous les impératifs du devoir peuvent être dérivés comme de leur principe » (421). D'autre part, il semble croire que ce principe peut fonctionner comme un guide pratique dans toutes les circonstances – et cela même pour la raison humaine ordinaire, sans le secours de la philosophie.<sup>6</sup> Le principe d'universalisation ne permet donc

Cambridge University Press 1982, 103–28; SCANLON, Thomas : *What We Owe Each Other*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press 1998.

<sup>5</sup> Le numéro de page renvoie ici, comme dans le reste de cet article, au texte des *Fondements* dans l'édition allemande de référence du tome IV de l'Akademieausgabe.

<sup>6</sup> « Il serait ici aisé de montrer comment, ce compas [i.e. le principe d'universalisation] à la main, elle [i.e. la raison humaine commune] a dans tous les cas qui surviennent la pleine compétence qu'il faut pour distinguer ce qui est bien, ce qui est mal, ce qui est conforme ou contraire au devoir, pourvu que sans lui rien apprendre le moins du monde de nouveau, on la rende attentive, comme le faisait Socrate, à son propre

pas simplement une dérivation philosophique de tous les devoirs moraux. Il peut également guider le sens commun vers des verdicts moraux corrects dans toutes les circonstances de la vie. Comme certains utilitaristes, Kant semble donc traiter son principe moral fondamental comme une procédure de décision pour le jugement moral.

De ce fait, Kant se présente comme une cible privilégiée des attaques que les défenseurs de la position anti-théoriste en éthique ont dirigées contre les théories morales traditionnelles. Pour des auteurs tels que Annette Baier, John McDowell et Bernard Williams,<sup>7</sup> les défenseurs de théories morales telles que l'utilitarisme ou le kantisme font preuve de naïveté quand ils croient que notre capacité à porter des jugements moraux sur les circonstances pratiques particulières peut être codifiée en une structure théorique simple. Selon les anti-théoristes, notre capacité à porter de tels jugements est d'une complexité telle qu'il est insensé de prétendre construire un ensemble de principes – une théorie morale – dont on puisse dériver l'ensemble des jugements moraux corrects. Dans la mesure où ils pensent qu'un principe unique – le principe d'universalisation ou le principe de maximisation de l'utilité – peut fournir un guide pratique complet aux agents moraux, les défenseurs des éthiques kantienne et utilitariste sont donc, selon les anti-théoristes, dans l'erreur la plus totale.

Kant, quand il suggère que son principe d'universalisation peut fonctionner comme procédure de décision et comme prémisse d'une dérivation complète des devoirs moraux, affiche une ambition bien immodeste pour le principe moral fondamental de son éthique. On peut bien sûr se demander si les passages où s'affiche cette ambition représentent l'opinion ultime et mûrement réfléchie de Kant – je reviendrai sur ce point à la fin de la présente section. Pour l'instant, ce qu'il faut noter c'est que les ambitions de Kant peuvent être testées, et qu'elles ont en fait été testées.

Les résultats sont, je crois, sans appel: le principe d'universalisation ne procure pas un guide pratique complet; il ne peut pas fonctionner comme un algorithme pour la délibération morale.

Le texte des *Fondements* suggère qu'il y a plusieurs manières différentes d'appliquer le critère d'universalisation afin de tester si une maxime est moralement acceptable ou non. Une typologie souvent utilisée distin-

principe, de montrer par suite qu'il n'est besoin ni de science ni de philosophie pour savoir ce qu'on a à faire, pour être honnête et bon, même sage et vertueux » (404).

<sup>7</sup> Cf. en particulier BAIER, Annette : *Postures of the Mind*. Minneapolis : University of Minnesota Press 1985; MCDOWELL, John : « *Virtue and Reason* ». In : *Monist* 62 (1979) 331–50; WILLIAMS, B.A.O. : *Ethics and the Limits of Philosophy*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press 1985.

gue trois types d'interprétation du critère d'universalisation: l'interprétation pratique (impliquant une contradiction dans le vouloir de la maxime), l'interprétation logique (impliquant une contradiction dans la conception de la maxime) et l'interprétation téléologique (impliquant une contradiction avec les fins naturelles et nécessaires). Un consensus me semble avoir émergé au sujet de ces diverses interprétations.<sup>8</sup>

Chacune des trois interprétations engendre d'importants problèmes. L'interprétation téléologique est d'ordinaire considérée comme étant la moins prometteuse, parce qu'elle se fonde sur une conception des fins naturelles et nécessaires qui semble porter tout le poids argumentatif et qui a sérieusement besoin d'être clarifiée et expliquée. De plus, même si une conception des fins naturelles et nécessaires pouvait être défendue, la stratégie argumentative proposée par l'interprétation téléologique semble avoir une coloration plus aristotélicienne que spécifiquement kantienne. L'interprétation pratique semble générer de faux négatifs: des maximes telles que ‚Joue au tennis le dimanche matin quand tes voisins sont à la messe (parce que c'est le seul moment où les courts ne sont pas bondés) !‘ ne passe pas le test, mais elle paraît être moralement acceptable. D'autre part, l'interprétation logique semble générer de faux positifs: quand les maximes sont suffisamment spécifiques, elles passent le test d'universalisation même si elles violent d'importants devoirs moraux.

Les défenseurs de Kant ont tenté de parer à ces difficultés en limitant le domaine d'application du principe d'universalisation. Tant dans son interprétation pratique que dans son interprétation logique, le test d'universalisation semble fonctionner de façon optimale quand il est appliqué à des maximes générales, non à des intentions particulières. Et l'on trouve de fait dans le texte kantien une justification de cette restriction

<sup>8</sup> Cf. en particulier KORSGAARD, Christine : « *Kant's Formula of Universal Law* ». In : *Pacific Philosophical Quarterly* 66 (1985) 24–37; O'NEILL : *Constructions of Reason*, chap. 5 (cf. note 3) et HERMAN : *The Practice of Moral Judgment*, chap. 7 (cf. note 1). Selon l'interprétation pratique, la maxime est rejetée par le principe si, dans un monde où la maxime est rendue universelle et a donc la validité d'une loi, une contradiction est générée dans le vouloir de la maxime originelle: la maxime universelle enlève à la maxime originelle sa raison d'être (ainsi, dans le cas de la maxime de la fausse promesse, la maxime universalisée rend la maxime originelle caduque: sachant que les promesses ne sont jamais tenues, personne ne sera dupe d'une fausse promesse). Selon l'interprétation logique, la maxime originelle ne peut être conçue sans contradiction comme une loi universelle (une loi universelle commandant de ne pas tenir ses promesses n'est pas concevable: l'existence d'une institution de la promesse, qui n'est possible que si les fausses promesses ne se généralisent pas, est en effet l'une des conditions nécessaires à l'existence d'une fausse promesse). Selon l'interprétation téléologique, la maxime universalisée contredit d'autres fins naturelles et nécessaires de l'agent (une loi universelle enjoignant de ne pas tenir ses promesses pourrait par exemple être en tension avec certaines des conditions générales de l'épanouissement ou du bonheur d'un agent).



du champ d'application du principe d'universalisation aux seules maximes générales. Kant répète à maintes reprises, dans la deuxième *Critique* en tous les cas, que les maximes doivent être considérées comme des principes qui contiennent une détermination générale de la volonté. Les intentions particulières, qui génèrent les problèmes les plus importants dans l'application du principe d'universalisation, ne peuvent donc pas être considérées comme des maximes.<sup>9</sup> Le test d'universalisation devrait en conséquence être appliqué uniquement aux règles générales de vie, aux principes fondamentaux.<sup>10</sup>

Cette stratégie, consistant à limiter le domaine d'application des maximes afin d'éliminer certains contre-exemples au test d'universalisation, a un coût élevé. Elle limite en effet radicalement la capacité du principe d'universalisation de fonctionner comme un guide pratique. S'il ne peut générer des résultats corrects que lorsqu'il est appliqué à des maximes très générales, le principe moral de Kant ne semble être en mesure de procurer aux agents moraux que des indications très limitées sur la manière dont il faut agir. Les maximes générales que le test peut valider ne semblent être que des platitudes morales. En tous les cas, de telles maximes générales ne semblent pas à même d'offrir d'indications pratiques spécifiques dans les cas où différents devoirs moraux entrent en conflit. Parce qu'elles sont trop spécifiques, les maximes qui décrivent de manière adéquate ce qui est en jeu dans de tels cas difficiles n'entrent pas dans le domaine d'application du principe d'universalisation. Les agents doivent donc faire appel à d'autres ressources afin de parvenir à un jugement moral correct.

Cette retraite, même si elle est sérieuse, ne constitue pas une défaite totale. En particulier, cette retraite ne constitue pas une victoire pour tous ceux qui, comme Hegel ou Mill, ont accusé le principe de Kant de manquer totalement d'implications pratiques. Prise dans son sens littéral, l'accusation de formalisme vide adressée à l'éthique kantienne n'est pas justifiée: le principe d'universalisation semble en effet avoir certaines implications pour la pratique, comme le rejet de maximes favorisant la

<sup>9</sup> Cf. *Critique de la raison pratique*, p. 19 du tome V de l'Akademieausgabe. Pour cette ligne d'interprétation du concept de maxime, cf. BITTNER, Rüdiger : « *Maximen* ». In : Akten des 4. Internationalen Kant-Kongresses, édité par Funke, G. / Kopper, J. Berlin : de Gruyter 1975, 485–98; HÖFFE, Otfried : « *Kants Kategorischer Imperativ als Kriterium des Sittlichen* ». In : Zeitschrift für philosophische Forschung 31 (1977) 354–84. Il convient de noter que l'on trouve dans le texte de Kant de nombreux indices justifiant d'autres interprétations du concept de maxime (cf. ALLISON, Henry : *Kant's Theory of Freedom*. New York : Cambridge University Press 1990, 86–94).

<sup>10</sup> Cf. BITTNER : « *Maximen* » (cf. note 9); HÖFFE : « *Kants Kategorischer Imperativ als Kriterium des Sittlichen* » (cf. note 9); O'NEILL : *Constructions of Reason*, deuxième partie (cf. note 3); HERMAN : *The Practice of Moral Judgment*, chap. 7 (cf. note 1).

tromperie ou permettant le bénéfice illégitime de la coopération d'autrui. Mais le principe ne peut pas à lui seul procurer un guide pratique complet pour l'agent moral. On peut donc donner ici raison aux anti-théoristes: la procédure de décision simple proposée par Kant ne fournit pas aux agents un guide moral suffisant pour leur permettre de s'orienter dans le monde pratique; cette procédure de décision ne peut reproduire toutes les nuances et la complexité de notre capacité à porter des jugements moraux.

Même s'il fait preuve, dans certains passages, d'ambition immodeste pour son principe d'universalisation, Kant semble être conscient des limites de la procédure de décision qu'il propose. Il insiste sur le fait que la partie pure de son éthique doit être complétée par une partie empirique. Alors que le principe d'universalisation, du fait de son fondement purement a priori, a validité pour toute créature rationnelle, il n'est pas possible de déterminer quels devoirs spécifiques il implique pour les êtres humains sans faire appel à des investigations empiriques. Kant insiste à maintes reprises dans les *Fondements* sur l'importance pour son éthique de l'*anthropologie*, qui examine la nature empirique des êtres humains, et du *jugement*, ce talent non enseignable qui permet aux agents d'appliquer les règles morales de façon correcte.<sup>11</sup> Voilà qui suggère une solution au problème de l'infirmité pratique du principe d'universalisation: le principe d'universalisation ne peut être utilisé que pour tester des maximes générales, mais l'anthropologie empirique et le jugement nous permettent d'appliquer ces maximes aux situations particulières et de parvenir ainsi aux jugements moraux particuliers dont nous avons besoin pour nous orienter dans le monde pratique.

De nombreux défenseurs de Kant ont suggéré qu'il suffit de mettre l'accent sur l'importance de la partie empirique de l'éthique pour résoudre bon nombre des problèmes qui semblent accabler l'éthique kantienne. Comme nous venons de le voir, il y a de bonnes raisons de croire que Kant n'aurait pas dû accepter l'idée d'une procédure de décision éthique et qu'il n'a pas souscrit sans réserves à une telle idée. Les défenseurs de Kant peuvent alors offrir une réponse élégante aux critiques des anti-théoristes: du fait de l'importance qu'il accorde au jugement et à l'anthropologie, Kant échappe aux accusations des anti-théoristes qui le présentent comme l'un des partisans principaux d'une éthique centrée sur l'idée d'une procédure de décision.<sup>12</sup>

<sup>11</sup> Cf. *Fondements*, 388–90, 407, 410, 412.

<sup>12</sup> Cf. LOUDEN, Robert : *Morality and Moral Theory: A Reappraisal and Reaffirmation*. New York : Oxford University Press 1992, chap. 6, pour un argument de ce type. O'Neill défend Kant, qu'elle interprète comme rejetant l'idée d'une procédure de décision pour l'éthique, contre les prétentions systématiques de certains défenseurs de l'utilitarisme

### 3. *Vers une épistémologie plausible pour l'éthique kantienne*

Cette démarche défensive, pourtant, ne saurait s'arrêter là. Dans leur réponse aux critiques anti-théoristes, les défenseurs de Kant se doivent de nous présenter une conception positive et cohérente de leur épistémologie morale. En particulier, si le kantisme orthodoxe veut conserver sa place parmi les modèles éthiques plausibles, nous avons besoin d'en savoir plus sur les relations qu'entretiennent les parties pures et empiriques de l'éthique. Nous avons besoin, entre autres termes, d'avoir une meilleure idée de la façon dont les principes validés par le test d'universalisation peuvent se combiner avec le jugement pour permettre à l'agent de parvenir à une évaluation correcte des situations morales. De toute évidence, l'idée d'un simple dualisme, où la partie empirique de l'éthique n'est considérée que comme un ajout externe à la partie pure, n'est pas acceptable. Est-il possible de procéder à une intégration détaillée de la partie empirique dans le modèle éthique kantien?

Dans sa tentative particulièrement sophistiquée de moderniser l'éthique de Kant,<sup>13</sup> Barbara Herman a le mérite de prendre de telles questions très au sérieux et de s'attacher à articuler en détail une conception des relations que la partie empirique de l'éthique peut entretenir avec la partie pure. Herman accepte la conclusion qu'une procédure de décision formelle ou un ensemble de principes généraux dérivés d'une telle procédure de décision ne peuvent fonctionner comme guides pour la pratique humaine. Selon Herman, il est nécessaire d'articuler les valeurs ou raisons morales substantielles qui justifient ces principes et procédures de décision si l'on veut être en mesure de porter un jugement correct sur les circonstances morales particulières. Même s'il sait par exemple que le devoir de tenir ses promesses passe le test d'universalisation, l'agent moral ne sera pas à même de déterminer la façon dont il faut agir dans les cas difficiles où ce devoir entre en conflit avec d'autres devoirs moraux s'il ne comprend pas pourquoi il est important, et par là combien il est important, de tenir ses promesses.

Herman insiste sur le fait que celles des applications du principe d'universalisation qui sont couronnées de succès nous permettent en fait de découvrir les raisons et valeurs substantielles qui sont nécessaires pour guider de façon efficace la délibération. Par exemple, une analyse

(O'NEILL, Onora : « *Abstraction, Idealization and Ideology in Ethics* ». In : *Moral Philosophy and Contemporary Problems*, édité par Evans, J.D.G. New York : Cambridge University Press 1988, 55–69). Sur la position de l'éthique kantienne dans les débats concernant la critique anti-théoriste, cf. également O'NEILL : *Toward Justice and Virtue*, en particulier les chapitres 1–3 (cf. note 3).

<sup>13</sup> HERMAN : *The Practice of Moral Judgment* (cf. note 1).

attentive du fonctionnement du test d'universalisation dans l'exemple célèbre de la fausse promesse permet selon Herman de démontrer que l'argument de Kant ne se limite pas à établir qu'il est immoral de manquer à ses promesses, mais qu'il suggère également les raisons pour lesquelles un tel type d'action est immoral (manquer à ses promesses, c'est manipuler la volonté d'autrui: c'est tromper la confiance des autres et bénéficier illégitimement de leur coopération). En outre, la troisième formule de l'impératif catégorique, la formule de l'humanité comme fin en soi, occupe bien sûr une place centrale dans la tentative de Herman de démontrer que des raisons morales substantielles peuvent être dérivées du principe formel que Kant place au centre de son éthique. L'idée du respect de la valeur des personnes semble en effet articuler une raison d'être substantielle fondamentale pour les commandements moraux dans leur généralité. Cette raison d'être fondamentale, ainsi que les différentes raisons et valeurs qui émergent des différentes applications du principe d'universalisation, fournissent les directives générales qui, si l'on en croit Herman, doivent nous permettre de construire une théorie morale substantielle qui puisse véritablement guider la délibération des agents moraux et incorporer harmonieusement les résultats d'une anthropologie empirique dans l'éthique kantienne.<sup>14</sup>

Selon Herman, il n'y a pas d'obstacles majeurs à l'intégration de valeurs substantielles dans l'éthique kantienne. Si le projet de construire une théorie des valeurs substantielles dans le modèle kantien n'a pas été d'une manière générale pris suffisamment au sérieux, la faute en est, aux yeux de Herman, aux interprètes de Kant. Ce sont en effet ces derniers qui ont faussement qualifié l'éthique kantienne de déontologique. Herman suggère qu'il est maintenant grand temps de nous libérer de cette lecture déontologique de Kant, selon laquelle le modèle éthique kantien est simplement assimilé à un système de règles dérivées du principe d'universalisation. Une lecture plus attentive du texte de Kant suffit à établir, si l'on en croit du moins Herman, que Kant embrasse une approche non déontologique de l'éthique. Après tout, la première section des *Fondements* ne débute-t-elle pas par un jugement de valeur, le jugement que seule la bonne volonté possède une valeur inconditionnée? Et

<sup>14</sup> Herman insiste sur l'importance du type de théorie qu'elle appelle « théorie intermédiaire », c'est-à-dire une théorie qui procurerait un lien entre le principe moral fondamental (et ses diverses formules) et les jugements moraux particuliers que l'on porte au sujet de circonstances spécifiques. Selon Herman, si je l'interprète correctement, la partie pure de l'éthique procure l'ossature fondamentale de la théorie des valeurs kantienne. La théorie intermédiaire, intégrant les informations nécessaires concernant la dimension empirique du sujet humain, détermine les implications particulières de cette partie pure pour la pratique humaine (HERMAN : *The Practice of Moral Judgment*, 232–6 [cf. note 1]).

pourrait-on honnêtement nier que toutes les formules subsidiaires de l'impératif catégorique ont d'importantes implications pour une théorie des valeurs, une théorie des raisons morales substantielles? La tâche principale des défenseurs de l'éthique kantienne serait maintenant de développer les éléments d'une théorie des valeurs morales contenus dans la partie pure de l'éthique kantienne et d'y intégrer les données empiriques relevantes.

#### 4. Une interprétation littérale de l'éthique kantienne

La tentative de Herman visant à introduire une épistémologie plausible dans le modèle éthique kantien est admirable en de nombreux points. Pourtant, sa suggestion que l'éthique kantienne peut être facilement reconstruite – si l'on s'applique simplement à lire le texte de Kant sans préjugés – comme une théorie substantielle des valeurs morales est peu convaincante. Herman me paraît avoir raison de penser qu'il est nécessaire d'incorporer une théorie substantielle des valeurs morales à l'éthique kantienne si l'on veut pourvoir cette dernière d'une épistémologie plausible.<sup>15</sup> Mais je doute fort que l'intégration de cette théorie substantielle dans l'éthique kantienne soit aussi peu problématique que Herman semble le croire. Dans le but de démonter le bien-fondé de mes doutes, j'esquisserai d'abord rapidement ce que je crois être la structure argumentative fondamentale de l'éthique kantienne, telle qu'elle est présentée dans les *Fondements* et la deuxième *Critique* (Livre Premier, Chapitre Premier).<sup>16</sup> Je retournerai ensuite à la reconstruction de l'éthique kantienne proposée par Herman.

L'éthique kantienne est traversée par un nombre important de dualismes. Je considère le dualisme matière/forme comme le plus fondamental d'entre eux. Kant utilise ce dualisme pour distinguer deux types de détermination de la volonté; il y a selon Kant deux manières pour la volonté de se déterminer à l'action, une détermination formelle et une détermination matérielle. Ce qu'il faut entendre par ces deux types de détermination de la volonté me paraît relativement clair. Quand la volonté est déterminée de façon formelle, elle prend la pure forme universelle de la loi comme principe de détermination. Toutes les lois de la nature ont une matière, mais, fondamentalement, la loi morale consiste simplement en l'exigence d'universalité, qui est la caractéristique *formelle* de toutes les lois. Si, par contre, la volonté n'est pas déterminée par la

<sup>15</sup> Sur l'importance générale des valeurs substantielles dans l'épistémologie morale, cf. mon article « *Reflective Equilibrium and Antitheory* ». In : *Noûs* 38 (2004) 110–34.

<sup>16</sup> Pour une explication et défense plus détaillées de cette interprétation de Kant, cf. mon ouvrage : *La critique kantienne de l'eudémonisme*. Berne : Peter Lang 1992.

pure forme universelle de la loi, elle est déterminée matériellement, elle a un objet, auquel elle est liée par le désir et l'inclination. Quand la détermination de la volonté est formelle, les inclinations n'ont aucune influence sur la volonté: cette dernière est déterminée immédiatement par la raison, par la pure forme universelle, sans que n'intervienne aucune médiation des désirs et inclinations. Dans tous les autres cas, lorsque la détermination de la volonté n'est pas purement formelle, c'est le désir d'un objet et la recherche du bonheur qui fonctionnent comme principe déterminant de la volonté.

Telle me semble être la distinction fondamentale que Kant établit entre la détermination formelle et les déterminations matérielles de la volonté. Cette distinction joue un rôle central dans la construction de l'éthique kantienne. Pour le dire d'une manière tranchée, Kant tente d'établir dans son éthique que seule une volonté déterminée formellement agit de façon morale et qu'une volonté déterminée matériellement ne peut être moralement bonne. L'argument central de l'éthique kantienne vise en conséquence à exclure du domaine moral la volonté déterminée matériellement. Je vais maintenant tenter rapidement de spécifier, à la lumière de la distinction fondamentale entre déterminations formelles et matérielles de la volonté, le cheminement argumentatif des *Fondements*.

La première section des *Fondements* vise à établir que le principe fondamental du sens commun moral est la pure forme universelle de la loi, le critère d'universalisation. D'une analyse des concepts de bonne volonté et d'agir par devoir, Kant conclut que la bonne volonté morale ne peut être déterminée par rien d'autre que la pure forme de la loi. Depuis Schiller et Hegel, les fameux exemples à l'aide desquels Kant illustre sa conception de l'agir par devoir ont alimenté d'innombrables controverses. Il n'est fort heureusement pas nécessaire d'entrer dans ces controverses pour établir quelle est la fonction argumentative de ces exemples: ces exemples doivent aux yeux de Kant démontrer qu'une volonté morale et une volonté déterminée matériellement sont incompatibles. Lorsque la volonté obéit aux exigences morales, lorsque, autrement dit, elle agit par devoir, elle doit être déterminée sans que n'intervienne aucun désir d'objet: « [...] une action accomplie par devoir doit exclure complètement l'influence de l'inclination et avec elle tout objet de la volonté » (400). Ayant ainsi exclu du domaine de la moralité toutes les déterminations matérielles de la volonté, Kant peut entreprendre une *déduction* du principe de la moralité, c'est-à-dire de la pure forme

universelle de la loi.<sup>17</sup> On peut parler de déduction à cause de la locution « il ne reste plus que (*so bleibt nichts als*) » (402) qui introduit le critère d'universalisation. La déduction procède alors de la manière suivante: puisqu'une volonté déterminée matériellement ne peut agir par devoir, puisque toute matière a donc été exclue, seule reste en lice une détermination formelle de la volonté. En conséquence, le principe moral ne peut être autre que la forme universelle.<sup>18</sup>

La deuxième section des *Fondements* introduit l'impératif catégorique, la seule formule qui soit adéquate au commandement de la moralité. Ici également, la distinction entre détermination formelle et matérielle de la volonté joue un rôle central pour l'argument kantien. Lorsque la volonté obéit à un impératif hypothétique, elle désire un objet ou une fin, elle est donc déterminée de façon matérielle. L'impératif hypothétique stipule en effet qu'un certain type de moyens est une condition nécessaire à la réalisation de la fin et à l'obtention de l'objet en question. Par contre, toute condition, toute dépendance face à une quelconque détermination matérielle de la volonté est exclue si l'impératif est catégorique. Selon Kant, seul ce dernier type d'impératif, parce qu'il est apodictique, parce qu'il peut nécessiter la volonté de façon inconditionnelle, constitue une formule adéquate pour les commandements de la moralité. Ces considérations conduisent Kant à une seconde déduction du principe de la moralité. L'argument est alors le suivant: puisque toute fin, tout objet, toute détermination matérielle de la volonté introduirait une condition dans l'impératif, « il ne reste plus que » (421) la pure forme de la loi qui puisse constituer le principe moral. En fait les arguments de la première et de la deuxième section des *Fondements* me paraissent être strictement parallèles et procéder simplement en direction opposée. La première section débute par une analyse de la volonté et argumente que cette dernière ne peut être moralement bonne que si elle est déterminée directement par la

<sup>17</sup> Suivant la terminologie kantienne, cette déduction est une déduction métaphysique, visant à identifier quel est le principe moral. Ce n'est pas une déduction transcendantale qui tenterait de prouver la validité de la loi morale. La troisième section des *Fondements* est dévolue à cette tâche. Au sujet de la distinction entre déduction métaphysique et déduction transcendantale, cf. les déductions métaphysique et transcendantale des catégories dans la première *Critique*.

<sup>18</sup> Je ne peux fournir ici une justification textuelle suffisante pour mon interprétation. Mais voici tout de même l'un des nombreux passages révélateurs de la première section des *Fondements*: « en effet, la volonté placée juste au milieu entre son principe a priori, qui est formel, et son principe a posteriori, qui est matériel, est comme à la bifurcation entre deux routes; et puisqu'il faut pourtant qu'elle soit déterminée par quelque chose, elle devra être déterminée par le principe formel du vouloir en général, du moment qu'une action a lieu par devoir; car alors tout principe matériel lui est enlevé » (400). Pour une interprétation des textes pertinents, cf. *La critique kantienne de l'eudémonisme* (cf. note 16).

loi morale. La deuxième section analyse le concept d'une loi morale et argumente que cette loi ne peut être inconditionnée que si elle détermine immédiatement la volonté. Le même lien immédiat entre la volonté et la loi morale formelle est donc approché d'abord depuis une analyse de la bonne volonté et ensuite depuis une analyse de l'impératif moral. A chaque fois l'exclusion des déterminations matérielles de la volonté constitue la prémisse centrale de l'argument.

Kant peut ensuite introduire son concept particulier d'autonomie, un concept qui, contrairement à la compréhension que nous en avons actuellement, ne concerne pas la capacité qu'a la volonté de prendre une distance critique réflexive face aux contenus qui la déterminent, mais plutôt l'origine a priori de ces contenus. La volonté, qui est identifiée avec la raison pratique, découvre en elle-même, de façon purement a priori, la loi morale: de même que les catégories sont constitutives de l'entendement, la loi morale, la pure forme universelle de la loi, est constitutive de la raison pratique. La définition kantienne de l'autonomie est bien connue: « L'autonomie de la volonté est la propriété de la volonté d'être à elle-même sa loi (indépendamment de toute propriété des objets du vouloir) » (440). La parenthèse me semble être révélatrice et, hélas, trop souvent oubliée. Les objets de la volonté ne peuvent fournir que des lois hétéronomes à la volonté. C'est parce qu'elle peut se déterminer elle-même à l'action, par la pure forme universelle qu'elle découvre en elle-même, indépendamment de ses objets, que la volonté est autonome. La dernière section des *Fondements* peut alors tenter de démontrer comment une détermination purement formelle de la volonté est possible.<sup>19</sup>

Je considère comme le noyau argumentatif fondamental de l'éthique kantienne l'exclusion de toutes les déterminations matérielles de la volonté: les arguments centraux des *Fondements* visent à établir que seule une détermination purement formelle de la volonté peut expliquer l'agir moral, la loi morale et l'autonomie. En fait, ces arguments ne visent rien moins que la défense de la conception kantienne de l'agir moral. Selon Kant, la volonté des agents moraux n'est pas déterminée par un objet, ou par les désirs et inclinations que cet objet génère, leur volonté est déterminée par la pure forme de la loi. Si les désirs et les inclinations exerçaient une influence médiatrice entre la volonté et la loi, la moralité et l'autonomie seraient simplement perdues.

<sup>19</sup> Le premier chapitre de la *Critique de la raison pratique* (§§ 1–8) confirme clairement, me semble-t-il, mon interprétation du cheminement argumentatif des *Fondements*, mais je ne peux m'y arrêter ici. La distinction entre déterminations formelles et matérielles de la volonté y est encore plus clairement au centre de l'argument de Kant que dans les *Fondements*.



### 5. Une intégration harmonieuse?

Si l'interprétation de l'éthique kantienne que je viens d'esquisser n'est pas totalement erronée, il convient de mettre en doute la suggestion de Herman selon laquelle l'éthique de Kant, une fois purifiée des préjugés déontologiques qui l'entourent, peut accueillir sans encombre une théorie substantielle des valeurs. Herman pense que le fait que la première section des *Fondements* s'ouvre sur une thèse concernant la théorie des valeurs – une thèse concernant la valeur inconditionnelle de la bonne volonté – est une première indication que l'éthique kantienne est une éthique téléologique et non déontologique. Mais Herman omet de mentionner l'étape suivante et centrale de l'argument de Kant. Selon Kant, la volonté est inconditionnellement bonne seulement si elle est déterminée par la pure forme de la loi. Les déterminations matérielles, qui sont les éléments à partir desquels une théorie substantielle des valeurs doit être construite, ne peuvent jouer aucun rôle fondamental dans la théorie kantienne de la raison pratique et de l'agir moral. Cette exclusion rend bien évidemment l'intégration d'une théorie substantielle des valeurs dans l'éthique kantienne bien plus problématique que Herman semble le réaliser. Comment peut-on espérer trouver une place pour une telle théorie substantielle des valeurs dans un modèle éthique dont la thèse centrale semble être que seule une détermination formelle de la volonté est consistante avec l'agir moral?

Kant a bien sûr tenté d'intégrer dans son éthique des considérations substantielles touchant aux valeurs. Les formulations subsidiaires de l'impératif catégorique défendent clairement des thèses pertinentes pour une théorie des valeurs morales – pensons par exemple à la formule qui prescrit que l'humanité doit être considérée comme une fin en soi et qu'il faut respecter la nature rationnelle des personnes. Herman a tout à fait raison d'insister sur le fait que ces diverses formulations de l'impératif catégorique sont plus utiles que le critère d'universalisation quand il s'agit de construire une théorie substantielle des valeurs. Cependant, il est absolument crucial de se rappeler la raison pour laquelle l'introduction des différentes formules de l'impératif catégorique est légitime dans l'éthique kantienne. Selon Kant, les différentes formules sont dérivées du commandement purement formel d'agir d'après des maximes universalisables. Cette dérivation est ce qui garantit que l'introduction des considérations morales substantielles que contiennent les diverses formules de l'impératif catégorique demeure consistante avec la thèse centrale de Kant au sujet de la nécessité pour la volonté d'être

déterminée de façon formelle dans les actions morales.<sup>20</sup> Si elles n'étaient pas dérivées du principe formel d'universalisation, les diverses formules devraient compter au nombre des déterminations matérielles de la volonté et devraient en conséquence être exclues de la théorie kantienne de l'agir moral et de l'autonomie. La construction d'une théorie kantienne des valeurs morales substantielles doit donc faire face à une tâche particulièrement ardue, la tâche de dériver le contenu d'une telle théorie du principe formel d'universalisation.

Herman semble se contenter de rassembler toutes les considérations morales substantielles qu'elle peut trouver dans les *Fondements*. À partir de ces éléments, elle espère pouvoir articuler une théorie complète de la valeur morale. Mais elle ne tente pas de démontrer comment les commandements moraux substantiels que Kant introduit dans les différentes formules de l'impératif catégorique peuvent être dérivés du principe formel d'universalisation. C'est là une faute majeure dans sa tentative de défendre une forme non minimale, orthodoxe du kantisme en éthique. Si elle entend procurer une réponse satisfaisante à tous les critiques de Kant qui doutent qu'il y ait place dans une éthique kantienne orthodoxe pour une épistémologie morale plausible, Herman se doit de démontrer que Kant a raison quand il pense que des normes morales substantielles peuvent être déduites de son principe formel d'universalisation. On peut admettre que, une fois que des considérations morales substantielles telles que le respect des personnes ont trouvé leur place dans l'éthique kantienne, il est possible de construire une théorie des valeurs morales dans le modèle éthique kantien. Mais la question la plus pressante et la plus importante dans le présent contexte est de savoir si des devoirs moraux substantiels et fondamentaux peuvent être introduits dans l'éthique de Kant. Etant donné le caractère rudimentaire et éminemment controversé des tentatives de Kant visant à démontrer que les diverses formules de l'impératif catégorique sont équivalentes et peuvent être dérivées du principe d'universalisation, il serait inconscient d'assumer simplement que de telles dérivations sont couronnées de succès.

Peut-être Herman demeure-t-elle sceptique quant aux chances de succès des tentatives de dérivation de devoirs moraux substantiels à partir du principe moral d'universalisation. Peut-être pense-t-elle qu'il faut simplement abandonner l'idée de telles dérivations. Mais il convient alors de se demander ce que sa tentative de construire une théorie substantielle des valeurs morales à encore à faire avec l'éthique que Kant

<sup>20</sup> Cf. également, à ce sujet, la deuxième *Critique*, où Kant déclare de façon on ne peut plus explicite que le bien est dérivé de la pure forme de la loi dans sa théorie morale (*Critique de la raison pratique*, Première Partie, chap. 2, « Le concept d'un objet de la raison pure pratique »).

développe dans les *Fondements*. Si l'on abandonne le projet de dérivation des devoirs moraux substantiels, il devient en effet difficile de voir quel lien la construction d'une théorie substantielle des valeurs morales entreprise par Herman peut encore avoir avec le noyau argumentatif central de l'éthique kantienne. Le but principal des *Fondements* semble en effet être de construire une approche complète du phénomène moral autour de l'idée d'une détermination formelle de la volonté. Que resterait-il de l'approche authentiquement kantienne du phénomène moral si l'idée d'une détermination formelle de la volonté cessait de jouer le rôle fondamental que Kant lui attribue? Je reviendrai dans ma conclusion sur cette importante question.

Pour l'instant il convient de remarquer que, dans sa tentative d'intégrer dans l'éthique kantienne une théorie substantielle des valeurs, Herman ne concentre pas exclusivement son attention sur les formules subsidiaires de l'impératif catégorique. Elle prend également en compte les résultats de l'application du test d'universalisation. Herman s'intéresse particulièrement aux arguments dans lesquels Kant tente de démontrer qu'une maxime universalisée doit être rejetée.<sup>21</sup> Aux yeux de Herman, chacun des arguments de Kant peut être interprété d'une manière qui révèle quelque chose d'important au sujet de la sphère des valeurs. Ainsi, par exemple, l'argument qui démontre que la maxime de la fausse promesse ne passe pas le test d'universalisation révèle-t-il, selon Herman, qu'une fausse promesse manipule la volonté d'autrui et ne respecte donc pas l'intégrité des personnes.<sup>22</sup> Herman suggère qu'une interprétation des instances couronnées de succès du test d'universalisation peut ainsi contribuer à générer les éléments de la théorie substantielle des valeurs dont a besoin l'éthique kantienne.

Comme dans le cas des formules subsidiaires de l'impératif catégorique, cette ligne de défense de Kant est problématique. Concédonsons en effet à Herman, pour les besoins de notre discussion, que des considérations touchant aux valeurs substantielles sont – directement ou indirectement – présentes dans les arguments que Kant esquisse afin de démontrer que la maxime de la fausse promesse ne passe pas le test d'universalisation. Faut-il alors en conclure que le test d'universalisation peut par lui-même générer les éléments d'une théorie substantielle des valeurs? Il est permis d'en douter. Si Herman veut en effet nous convaincre que le test d'universalisation peut apporter une contribution

<sup>21</sup> Cf. HERMAN : *The Practice of Moral Judgment*, 153–7 (cf. note 1).

<sup>22</sup> Comme le dit Herman, cet argument « signifie » la valeur morale négative attachée aux actions qui profitent de la « vulnérabilité des êtres humains au contrôle manipulateur » (HERMAN : *The Practice of Moral Judgment*, 154 [cf. note 1]).

importante à une théorie substantielle des valeurs, elle se doit de nous offrir une caractérisation théorique claire du lien qui existe entre ledit principe d'universalisation et les éléments évaluatifs substantiels qu'elle mentionne. Le simple fait que des éléments évaluatifs apparaissent dans les arguments où Kant tente de démontrer qu'une maxime ne passe pas le test d'universalisation – ou le fait qu'une interprétation charitable peut introduire de tels éléments évaluatifs dans les arguments en question – ne suffit de toute évidence pas à établir l'existence d'un lien important entre le critère formel d'universalisation et une théorie substantielle des valeurs. Pourquoi ne pas considérer, en effet, les éléments évaluatifs en question comme de simples ajouts externes au test d'universalisation? Autrement dit, de quel droit Kant fait-il appel à de tels éléments évaluatifs dans ses diverses applications du test d'universalisation? Herman, malheureusement, ne tente pas de répondre à ces questions pourtant essentielles. En l'absence de toute tentative d'établir un lien théorique entre le principe d'universalisation et les éléments évaluatifs qui y sont associés dans le texte de Kant, Herman ne réussit donc pas à établir que le test d'universalisation peut générer les éléments d'une théorie substantielle des valeurs.

Herman voit juste, me semble-t-il, quand elle insiste sur l'importance des considérations évaluatives substantielles pour l'épistémologie morale. Mais sa tentative de construire une épistémologie morale plausible dans l'éthique de Kant ne peut convaincre. Herman sous-estime radicalement les obstacles à une intégration d'une éthique substantielle des valeurs dans l'éthique kantienne. Kant insiste sur le fait que la volonté des agents moraux est déterminée de façon purement formelle. Cette thèse kantienne fondamentale rend particulièrement ardue la tâche des défenseurs de Kant qui, comme Herman, sont convaincus de l'importance pour l'épistémologie morale d'une théorie substantielle des valeurs. Herman semble se contenter de cataloguer les diverses traces d'une telle théorie substantielle dans le texte de Kant. Mais, dans le cas des formules subsidiaires de l'impératif catégorique, comme dans le cas des arguments qui entourent les déploiements du test d'universalisation, elle ne réussit pas à établir un lien théorique clair entre ces diverses traces d'une théorie substantielle des valeurs et le principe formel d'universalisation qui est au centre de l'éthique de Kant. Elle ne réussit donc pas, me semble-t-il, à démontrer la compatibilité d'une éthique kantienne orthodoxe avec une réhabilitation d'une théorie substantielle des valeurs.

### 6. Conclusion

Nous avons vu que les défenseurs de Kant peuvent accepter la thèse anti-théoriste selon laquelle une procédure de décision n'est pas possible en éthique: Kant lui-même semble avoir été conscient de ce fait. Pourtant, une fois que l'idée d'une procédure de décision a été rejetée, les défenseurs de Kant se doivent d'articuler une épistémologie de substitution. La discussion de la tentative de Barbara Herman suggère que les défenseurs d'un kantisme orthodoxe doivent faire face à de très sérieux problèmes quand, en réponse aux critiques anti-théoristes, ils cherchent à intégrer une épistémologie viable dans le modèle éthique kantien. Herman a le mérite de reconnaître les limites du test kantien d'universalisation et de ne pas ménager ses efforts en vue de tenter de les surmonter. Ainsi que nous venons de le voir, cependant, la tentative de Herman ne réussit pas à démontrer comment une épistémologie plausible est compatible avec le noyau argumentatif central de l'éthique kantienne, noyau qui revendique l'exclusion des déterminations matérielles de la volonté. Herman, en d'autres termes, ne semble pas nous fournir de raisons de croire qu'un kantisme orthodoxe est aujourd'hui encore viable.

Faut-il alors tout simplement rejeter le noyau argumentatif central de l'éthique kantienne? Après tout, ce noyau ne semble pas digne d'être pris bien au sérieux: qui croit en effet aujourd'hui que l'exclusion des déterminations matérielles de la volonté a un rôle central à jouer en éthique? Les défenseurs de Kant ne devraient-ils pas en conséquence se résoudre à éliminer du modèle kantien l'idée que la volonté morale doit être déterminée de façon purement formelle? Peut-être. Mais il faut alors se demander si l'on peut espérer reconstruire autre chose qu'un kantisme éthique tout à fait minimal une fois que l'on élimine du texte kantien le noyau argumentatif appelant à l'exclusion des déterminations matérielles de la volonté. Il est bien sûr permis d'extraire certaines des idées les plus intéressantes de l'éthique de Kant – par exemple, l'idée du respect des personnes, de l'impératif catégorique, ou de l'autonomie de la volonté comme condition de la soumission de cette dernière à des raisons morales – du contexte argumentatif dans lequel elles apparaissent dans les *Fondements*. Il est également possible d'offrir de ces idées une interprétation déflationniste, libérée de toute empreinte de la thèse de l'exclusion des déterminations matérielles de la volonté, thèse qui fournit à ces idées leur signification particulière dans les *Fondements*. Mais, interprétées de façon déflationniste, ces idées risqueraient alors de perdre leur profil spécifiquement kantien et de devenir intégrables dans d'autres modèles

éthiques traditionnels, par exemple dans une éthique de la vertu néo-aristotélicienne.

Les défenseurs de Kant devraient alors faire face à un important danger: un kantisme aussi minimal pourrait-il encore espérer constituer un modèle éthique distinctif? Une fois qu'elle est privée de son noyau argumentatif central, l'éthique kantienne court en effet le risque de se dissoudre en un ensemble de thèses non suffisamment spécifiques et unifiées pour constituer un modèle éthique distinctif. Dans l'esprit de Kant, par exemple, le principe du respect des personnes peut être dérivé du principe purement formel d'universalisation et c'est cette dérivation qui fonde la validité universelle et catégorique du principe en question. En lui-même, et une fois que sa dérivation spécifiquement kantienne a été éliminée, le principe du respect des personnes n'est qu'une thèse éthique substantielle que différents modèles éthiques peuvent intégrer sans difficulté. Différentes approches théoriques traditionnellement opposées au kantisme peuvent en effet offrir une justification de substitution de ce principe: tant l'utilitarisme, dans sa forme indirecte, que l'éthique de la vertu néo-aristotélicienne, sont à même de proposer un fondement théorique justifiant le respect des personnes. Dans ces conditions, il devient particulièrement difficile de prétendre que le kantisme éthique, s'il est réduit à un ensemble de thèses coupées de leur justification spécifiquement kantienne, peut encore être contrasté avec les modèles éthiques qui lui sont d'habitude opposés.

*Abstract*

*Kantianism is one of the main ethical models in contemporary analytic ethics. This paper examines some of the main difficulties facing proponents of a non-minimal form of Kantianism in ethics. Particular attention is devoted to Barbara Herman's attempt to build a plausible epistemology into Kant's ethics.*